

AVIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RHENAN

Modification simplifiée n°1

du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Rhénan

- Modalités de mise à disposition -

Par délibération du 29 juin 2020, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rhénan a fixé les modalités de la mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) du Pays Rhénan.

Cette modification simplifiée n° 1 porte sur deux points principaux :

- des précisions apportées au règlement écrit en vue notamment de faciliter l'instruction des autorisations d'urbanisme ;
- des précisions apportées à l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du secteur intitulé « pôle économique de Drusenheim-Herrlisheim ».

Un dossier de consultation et un registre, permettant au public d'y consigner ses observations, seront mis à la disposition du public **du vendredi 25 septembre 2020 au lundi 26 octobre 2020** inclus au siège de la Communauté de Communes du Pays Rhénan, et dans les mairies des 17 communes membres.

Le dossier est consultable aux jours et heures d'ouverture :

- **au siège de la Communauté de Communes du Pays Rhénan – 32 rue du Général de Gaulle – 67410 Drusenheim**
- **en mairie de Dalhunden / Drusenheim / Forstfeld / Fort-Louis Gamsheim / Herrlisheim / kauffenheim / Kilstett / Leutenheim Neuhaeusel / Offendorf/ Roeschwoog / Roppenheim / Rountzenheim-Auenheim / Sessenheim / Soufflenheim / Stattmatten**

Il sera également consultable sur le site internet de la Communauté de Communes du Pays Rhénan www.cc-paysrhenan.fr – rubrique «Vivre».

Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Président par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : PLUi@cc-paysrhenan.fr.

A l'issue de cette mise à disposition, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays Rhénan sera amené à tirer le bilan et à se prononcer sur l'approbation de cette modification simplifiée n° 1 du PLUi.

Drusenheim, le 31/08/2020



Le Président, Denis Hommel